

26 DEC. 2016

AFFICHÉ le

CONSEIL MUNICIPAL
COMpte RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION
DU 15 DECEMBRE 2016

Présents : Jean-Claude CROS, Jean-Pierre BOUDES, Sabine CHAUSSAT, Carine CHEYNET, Aurélie COIGNARD, Sébastien LAINé, Baptiste LALFERT, Régis LOUBET, Jessica MARTINEZ-DUPUIS, Victor PEREIRA, Roger PERRET

Excusé : Rodolphe AUGé

Absents : Julie LABRY, Daniel PRUNIER, Sylvain SECONDY

1. A l'unanimité, approbation de la vente du fonds de commerce de Mme BOUSSOU Sandrine à M. et Mme Patrick CHAUVET, décision de poursuivre le bail avec M. et Mme CHAUVET.
2. A l'unanimité, décision de demander à l'ONF d'asseoir les coupes de bois 19.1 et 8.2 prévues au plan d'aménagement de la forêt communale 2008-2022.
3. A l'unanimité, avis favorable est donné au projet de Programme Local de l'Habitat 2016-2021 arrêté par le conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault.
4. A l'unanimité, décision de retenir l'entreprise ESPINAS pour un montant de 26 839.10 € HT pour la réalisation du programme de voirie 2016.
5. A l'unanimité, les tarifs des concessions dans le cimetière communal sont maintenus pour 2017.
6. A l'unanimité, les tarifs de location de la salle polyvalente sont maintenus pour 2017.
7. A l'unanimité, les tarifs du restaurant scolaire sont maintenus pour 2017.
8. A l'unanimité, les tarifs de la garderie municipale sont maintenus pour 2017.
9. A l'unanimité, les tarifs de l'accueil de loisirs sans hébergement et de l'accueil périscolaire sont maintenus pour 2017 (le quotient familial sera modifié pour prendre en compte l'avis d'imposition des revenus 2016 à compter du 1er septembre 2017).
10. A l'unanimité, les tarifs des repas du 13 juillet sont maintenus pour 2017.
11. A l'unanimité, décision de modifier le budget communal 2016 comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

011 – charges à caractère général : - 5 900
023 – virement section investissement : + 5 900

Section d'investissement :

Dépenses :

908 - Matériel et mobilier : + 4 000
954 – immobilisations corporelles : + 1 900

Recettes :

021 – virement section fonctionnement : + 5 900

12. A l'unanimité, décision d'inscrire en investissement la facture de PROEQUIP d'un montant de 216 € TTC.
13. A l'unanimité, approbation des propositions d'assurance de la SMACL avec effet au 1^{er} janvier 2017.
14. A l'unanimité, décision de supprimer le poste de technicien 28h/35h.
15. A l'unanimité, décision d'instaurer un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) à compter du 1er janvier 2017.
16. Désignation des représentants de la commune au sein de la commission d'appel d'offres ad hoc du groupement de commande du système informatique mutualisé (titulaire : PERRET, suppléant : PRUNIER).
17. A l'unanimité, délégation est donnée au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres conclus dans le cadre des groupements de commande du service informatique mutualisé au sein de la communauté de communes Vallée de l'Hérault ainsi que toute décision concernant leur avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

18. A l'unanimité, décision de se prononcer favorablement sur la procédure d'appel d'offres restreint pour le renouvellement du parc de reprographie et services associés des membres du groupement de commande du service informatique mutualisé de la communauté de communes Vallée de l'Hérault.
19. A 5 voix (BOUDES, CHAUSSAT, COIGNARD, LALFERT, PERRET) contre 1 (LOUBET) et 5 abstentions, avis défavorable est donné à la proposition de nouvelle répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault.
20. M. le Maire rend compte de sa décision de ne pas préempter les parcelles suivantes, après avis de la commission aménagement du territoire : C 211, 440, 488 (DIA DPU 16-10), D 271 (DIA DPU 16-09), F 598 (DIA 16-4297).

Mme COIGNARD et M. LOUBET quittent la salle.

21. Dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme, présentation du PADD (projet d'aménagement et de développement durable) qui sera soumis aux personnes publiques associées, avant le débat en conseil municipal.

M BOUDES quitte la salle.

Vu pour être affiché le 23 décembre 2016 conformément aux prescriptions de l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités locales.

Fait à La Boissière, le 23 décembre 2016,

LE MAIRE,

Jean-Claude CROS

